

Intitulé	Optimiser l'efficacité énergétique des ouvrages d'assainissement et recours aux énergies renouvelables
Objet	<p>Cette mesure a deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Optimiser l'efficacité énergétique des ouvrages d'assainissement (stations d'épuration, collecteurs, stations de pompage) : elle prévoit la mise en place de dispositifs/technologies/process visant à améliorer l'efficacité énergétique des ouvrages d'assainissement et de démergement et à maîtriser la consommation énergétique de ceux-ci ; Recours aux énergies renouvelables : elle prévoit de développer la production d'énergies renouvelables au sein des ouvrages d'assainissement afin de répondre notamment aux besoins énergétiques du secteur de l'eau.
Motivation	La protection de nos ressources naturelles en eau passe également par l'amélioration de l'efficacité énergétique des processus industriels d'assainissement des eaux. En effet, cette efficacité contribue à la lutte contre le changement climatique et, par conséquent, à l'amélioration de l'état des masses d'eau.
Mise en œuvre	<p>Deux principaux GT participent à l'optimisation de l'efficacité énergétique du secteur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le GT levier 4 des collaborations sectorielles, ayant pour objectif l'accélération de la transition énergétique du secteur (SPGE - CILE - SWDE), traitant des thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> > l'établissement d'un plan stratégique pour la transition énergétique du secteur (PSE) > le plan d'action de diminution des émissions de GES du secteur à l'horizon 2030, 2040, 2050 > l'étude du potentiel de mise en place de communautés d'énergies renouvelables (CER) > la conclusion de contrats de performances énergétiques (CPE) > le verdissement des flottes de véhicules > le recours aux énergies renouvelables (ER) > l'optimisation énergétique des bâtiments (y compris rénovations et recommandations d'audits). Le GT comptabilité énergétique (interne à la SPGE), visant l'optimisation énergétique des process de l'Assainissement, notamment au travers du développement du monitoring des équipements dans le but de réduire l'empreinte carbone des activités.

Etape(s), publics cibles et objectifs de communication		Calendrier prévisionnel
1	établissement du PSE et du plan d'action sectoriel pour la diminution des émissions GES d'ici 2030 Installations photovoltaïques	2021
2	étude du potentiel de mise en place de CER au sein du secteur, et en collaboration avec d'autres entités (publiques & privées - e.a+B3 zonings industriels et sites industriels dépollués) Installation photovoltaïque développement de la comptabilité énergétique – déploiement	2022
3	mise en place de CER Installation d'unités de production d'ER développement de la comptabilité énergétique – déploiement	2023
4	Installation d'unités de production d'ER développement de la comptabilité énergétique – déploiement mise en place de CER	2024

5	installation d'une unité de valorisation énergétique (UVE) des boues d'épuration sur la STEP de Wasmuël Installation d'unités de production d'ER développement de la comptabilité énergétique - déploiement mise en place de CER	2025
6	Installation d'unités de production d'ER installation de serres de séchage + UVE sur la STEP d'Oupeye développement de la comptabilité énergétique - déploiement mise en place de CER	2026
7	Installation d'unités de production d'ER développement de la comptabilité énergétique - déploiement mise en place de CER	2027
Opérateur(s)	SPGE – OAA	
Partenaire(s)	Secteur public de l'eau et UAP, entre autres OAA, CILE, SWDE, SPGE	
Impact(s)		
Echelle(s)	Toute la Wallonie	
Coût(s)	<p>Une première évaluation des investissements nécessaires à accélérer la transition énergétique du secteur de l'eau, comprenant la production/distribution d'eau potable et l'assainissement, a été réalisée (étude BERGER).</p> <p>Le budget "transition énergétique" est estimé à 240 M € à l'horizon 2030 pour le secteur de l'eau. La part du budget à imputer à la période 2022/2027 est estimée à 150 M €.</p> <p>C'est une première estimation qui sera progressivement mise à jour et affinée dans les étapes futures de mise en œuvre de la mesure (établissement du PSE et du plan d'action sectoriel pour la diminution des émissions GES, etc.).</p> <p>Actuellement, il n'est pas possible de déterminer une répartition précise du budget entre production/distribution et assainissement ainsi que par district hydrographique.</p>	
Source de financement	<p>Au stade actuel, les sources potentielles de financement de cette mesure qui sont envisagées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds Kyoto : mission déléguée confiée par le Gouvernement wallon à B.E.FIN en vue du financement de l'amélioration de l'efficacité énergétique et du déploiement des énergies renouvelables dans le secteur public de l'eau. Budget : 13 M € pour le secteur de l'eau (production/distribution et assainissement) ; • Plan européen de relance et résilience ; • Financement par le secteur de l'eau : CVA et autres sources de financement. 	
Moyens requis	ETP existants	
Aspects légaux		